

Après le G20 : trois notes pour tenter un suivi d'une actualité qui se rappellera rapidement à notre bon souvenir

Autor(en): **Gavillet, André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(2009)**

Heft 1820

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1013854>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Après le G20

Trois notes pour tenter un suivi d'une actualité qui se rappellera rapidement à notre bon souvenir

André Gavillet (7 avril 2009)

Reprendre la main

Le Conseil fédéral avait pourtant reçu des assurances, de qui?, que la Suisse ne figurerait pas sur la liste de mise au pilori. Néanmoins on l'y retrouve, nommément. Certes la liste est grise et non pas noire. Position humiliante: il faut subir l'opprobre et dire merci que la sanction soit en sursis.

On peut certes contester la légitimité de la condamnation: le G20 ne représentant que lui-même, mais pesant lourd à l'échelle mondiale; l'OCDE n'ayant pas respecté les règles procédurales d'enquête. Mais la Suisse a trop longtemps surfé de la morale à l'intérêt égoïste bien compris pour donner des leçons. Certes on affirme qu'il y aura toujours, la terre étant ronde, des abris, des escales pour l'argent mobile. Mais à quoi les reconnaître? – Toutes les grandes banques suisses y auront une filiale!

Déplacement

L'attention se concentre sur la négociation annoncée des accords de double imposition. On connaît la position suisse: le secret bancaire ne sera levé que de cas en cas, sur dossier. Les partenaires chercheront à privilégier l'échange automatique; l'Union européenne souhaite un accord-type pour tous ses membres. Mais cet affrontement diplomatique et acharné ne doit pas masquer un enjeu plus important encore.

L'Union européenne a soulevé le problème de l'imposition par les cantons de certains types de sociétés (les holdings, sociétés d'administration et de domicile). La Suisse refuse de négocier tout en acceptant de «dialoguer». De fait, elle traîne les pieds. Désormais, c'est une erreur tactique. Car, il est évident que l'Union européenne va utiliser la dynamique de l'accord de

Londres revendiquant plus de transparence pour faire avancer le «dialogue» sur l'imposition des sociétés. Si la Suisse ne veut pas se faire bousculer, il lui appartient de reprendre, très vite, l'initiative.

Fédéralisme

Le problème de la fiscalité cantonale est rebutant par sa technicité. DP, nos lecteurs le savent, propose une solution simple: que toutes les personnes morales soient imposées par les cantons selon les normes de l'impôt fédéral direct. Mais les conséquences de cette harmonisation (enfin achevée!) seraient lourdes pour certains cantons qui perdraient, tel Zoug, leur attractivité. Raison pour agir vite, le Conseil fédéral mettant toute son autorité (hélas faible) dans l'avancement de ce dossier.

Le temps presse.
A la manœuvre!

Politique de sécurité: rien à dire, vraiment?

La consultation en cours dans un domaine habituellement réservé aux experts nécessite peut-être plus qu'une approche technique

Jean-Daniel Delley (31 mars 2009)

Le dernier rapport sur la politique de sécurité date de 1999. A cette époque déjà l'administration fédérale avait pris le pouls de la population: les internautes étaient invités à

commenter les thèses formulées par la commission Brunner.

Une décennie plus tard, le temps est venu de procéder à

une nouvelle appréciation des risques auxquels la Suisse est soumise. Cet exercice, voilà la nouveauté, va se dérouler de manière transparente et avec la participation de la population.